



# PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

## PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du DIX-NEUVIÈME jour du mois de MAI 2015 ,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 536.1-2015

AYANT POUR EFFET de modifier le règlement no 536-2014 traitant de la politique d'utilisation du terrain de balle.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 25<sup>e</sup> jour de MAIX DEUX MILLE QUINZE.

Signé



DIRECTRICE GÉNÉRALE

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-COME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13 h et 16 heures de l'après-midi, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGT-CINQUIÈME jour de MAI DEUX MILLE QUINZE.

Signé



DIRECTRICE GÉNÉRALE